

Berne, le 4 janvier 2013 Embargo : 10 h

Plainte contre la centrale nucléaire de Gösgen et la centrale nucléaire Leibstadt AG

L'Association Trinationale de Protection Nucléaire (ATPN) et Greenpeace Suisse ont déposé le 19 décembre 2012 une plainte auprès du parquet fédéral pour faux en écriture contre la centrale nucléaire Gösgen-Däniken AG (KKG) et contre la centrale nucléaire Leibstadt AG (KKL). Dans les bilans de ces centrales, plus de 1,8 milliards de Francs non recouvrables ont été portés à l'actif. L'objectif de ces manipulations est de toute évidence d'imputer les coûts de suivi au Trésor fédéral et aux contribuables (conformément à l'article 80 de la loi sur l'énergie nucléaire). A la fin de l'année 2011, il manquait 11,5 milliards de Francs de liquidités pour les coûts de suivi.

Dans les bilans de KKL et KKG à la fin de l'année 2011 les valeurs des fonds de désaffectation et de traitement des déchets affichent en tout 599 millions CHF de plus que les valeurs marchandes des bilans du fonds de désaffectation et de traitement des déchets. Pour KKL ce sont 238 millions CHF et pour KKG 361 millions CHF. Cependant, selon l'article 667 du Code des obligations, les valeurs peuvent être estimées au maximum à la valeur du marché.

Par ailleurs, pour KKL les coûts d'amortissement pour les opérations de fermeture, de désaffectation et de traitement des déchets ont été portés à l'actif pour un montant de 630 millions CHF. Pour KKG, il s'agit de 608 millions CHF.

L'article 664 du Code des obligations énumère en conclusion les cas d'inscriptions à l'actif et exclut une inscription à l'actif des coûts d'amortissement pour les opérations de fermeture, de désaffectation et de traitement des déchets.

A la fin de l'année 2011 apparaissent ainsi en tout dans les bilans 1,837 milliards de Francs d'actifs qui ne devraient pas faire partie du bilan car ils ne représentent pas de valeurs commercialisables ou transmissibles et ne sont donc pas recouvrables. Sans ces actifs, il n'y aurait plus de capital propre. Ces surévaluations et ces inscriptions à l'actif sont dans le cas de KKL et de KKG particulièrement graves parce qu'un redressement financier obligatoire conformément à l'article 725 du Code des obligations est ainsi contourné avec cette méthode d'écriture comptable.

Suite à cet établissement non conforme de bilan et à cette insuffisance de couverture des coûts de suivi

- a) les coûts des centrales nucléaires et donc de l'énergie nucléaire sont estimés à un niveau trop bas;
- b) les coûts de désaffectation et de traitement des déchets sont repoussés dans un futur incertain;
- c) une menace pèse sur les contribuables, à savoir de devoir prendre en charge les coûts de suivi. L'article 80 KEG permet la couverture des coûts par la fédération si une centrale nucléaire est devenue «non acceptable d'un point de vue économique».
- d) les autorités de contrôle sont de fait mises sous pression selon la devise «la rentabilité avant la sécurité» et ne peuvent exiger que des mises à niveau minimales et obtenir des durées de fonctionnement plus longues pour des centrales qui seraient depuis longtemps désaffectées dans d'autres pays pour raison de sécurité insuffisante.
- e) le redressement financier absolument nécessaire des centrales nucléaires est évité. Sans ces actifs, ni le KKL ni le KKG ne disposerait de capital propre et ils devraient être redressés financièrement de manière urgente.

Des lacunes de plusieurs milliards pour le financement des coûts de suivi

Les manipulations évidentes de bilan ne représentent que la pointe de l'iceberg d'un problème beaucoup plus vaste. Pour couvrir le suivi nucléaire il manquait à la fin de l'année 2011 des liquidités de plus de 11,5 milliards de Francs, mais l'ENSI estime possible des écarts de coûts de plus de 30% qui ne sont pas préalablement financés non plus.

Après la prolongation calculée d'exploitation du 7 décembre 2007 par le Conseil fédéral pour une période de 50 ans, pendant parfois des années aucune contribution n'a été faite envers le fonds, et les exploitants de centrales nucléaires ont même perçu des remboursements; les réserves de capital du fonds de traitement des déchets ont donc décliné de 3 028 à 2 829 milliards de Francs.

La couverture de coûts par le responsable prévue conformément à la loi est menacée parce que les prix ont baissé sur le marché de l'énergie et parce que les prix de l'énergie vont continuer à baisser avec la progression des énergies renouvelables.

Le Parlement et le Conseil fédéral sont également interpellés

Les produits d'intérêts de 5% calculés par les exploitants de centrales nucléaires et par le Conseil fédéral sur les fonds sont loin de la réalité et dissimulent l'insuffisance de couverture existant en réalité. ATPN et Greenpeace en appellent au Parlement et au Conseil fédéral.

Pour échapper à la responsabilité de l'état provenant du Trésor fédéral et pour imposer le principe du pollueur - payeur, des mesures sont nécessaires:

1. Le KKG et le KKL ainsi que les fonds de désaffectation et de traitement des déchets doivent être assainis.
2. Les actionnaires des sociétés d'exploitation doivent partager la responsabilité des coûts de suivi.
3. L'ensemble des dépenses de suivi doit être garanti par un fonds indépendant.
4. La loi doit régler les durées de fonctionnement, sinon le principe du pollueur - payeur pourrait à nouveau être remis en cause par de nouvelles prolongations de la durée de fonctionnement par le Conseil fédéral.
5. Le calcul devrait être étalé sur 40 ans d'exploitation selon le principe de précaution.
6. Pour les divers coûts supplémentaires éventuels, le législateur devrait demander des réserves.

Comme dans d'autres pays (par ex. la Finlande), l'autorisation d'exploitation devrait être immédiatement retirée en cas d'absence de garantie de financement.

Questions: Kaspar Müller 076 393 42 08

Florian Kasser 076 345 26 55.

Rudolf Rechsteiner 079 785 71 82

Jürg Stöcklin 079 817 57 33

Le Dossier en allemand se trouve ici:

<http://www.atomschutzverband.ch/index.php?lg=1&id=47>

- **Kaspar Müller: Bemerkungen zu Rechnungslegung und Finanzierung von Kernkraftwerken (KKW)**
- **Anzeige von Greenpeace und TRAS bei der Bundesanwaltschaft, verfasst von Prof. Dr. iur. Monika Roth**
- **Dr. Rudolf Rechsteiner: Fehlende Finanzierung von Stilllegung und Entsorgung: neuer Milliardenbschiss der Ära Merz**
- **Florian Kasser (Greenpeace): Kostenwahrheit statt Altlasten**

www.atomschutzverband.ch und www.greenpeace.ch